



On ne s'arrange plus avec le sous-effectif au CMN !

Ça vous dit quelque-chose lorsque nos collègues déclarent :

« Je viens travailler quand même, même si je devrais être en arrêt maladie » ; « Je suis agent ASM et on me retire mes missions de visites commentées à partir de septembre prochain. » ; « Je viens plus tôt au boulot (ou je reste plus tard) sinon le service n'est pas assuré. » ; « Je viens travailler sur mes jours de repos. » ; « Mon planning perpétuel sera modifié la semaine prochaine et est soumis à toutes sortes de modifications. » ; « Ce sont mes collègues vacataires qui ont ouvert (ou fermé) le monument. » ; « Je mange à mon poste de travail pour ne pas laisser seule ma collègue. » ; « On a refusé mes congés pour raison de service. »... ? La liste est longue et reflète bien les conditions de travail des équipes du CMN.

Toutes les équipes sont en sous-effectif, même dans les monuments les plus fréquentés

Et malgré la CDIisation l'an dernier de plus de 90 agents via le protocole de dé-précarisation signé avec le SNMH-CGT, tous les besoins permanents en personnels ne sont pas pourvus, tout simplement parce qu'il manque des postes de titulaires (en « titre 2 »), qui n'ont jamais été remplacés, et que le nombre d'emplois contractuels est limité (« plafond d'emploi titre 3 ») et ne correspond pas aux besoins : *Combien d'agents faut-il pour ouvrir un monument toute l'année dans de bonnes conditions ?* La Direction du CMN ne le sait même pas ! Résultat : de nombreux monuments moins fréquentés ferment officieusement une bonne partie de l'année, ouvrent uniquement avec des vacataires ou encore avec un seul agent pour tout le site.

Pour les collègues de Vincennes, de Brou et d'ailleurs, la coupe est pleine !

Dans le même temps, le CMN n'arrête pas d'élargir les heures d'ouverture au public alors que les équipes fonctionnent déjà en sous-effectif ! Première mission sacrifiée systématiquement : les visites commentées.

En 6 ans à Vincennes les effectifs de nos collègues de surveillance sont passés de 12 à 5 agents, tandis qu'en boutique il manque au moins deux agents ! A leur demande, le SNMH-CGT avait déposé un préavis pour le samedi 30 mai. Lors de la réunion de négociation, la direction s'est engagée à :

-la re-publication des postes de titulaires en ASM

-2500 heures de vacations supplémentaires

-un CDI supplémentaire à la boutique, mis à disposition pendant un an par un autre établissement du Ministère (agent qui se révèle aujourd'hui être en CDD et postuler spontanément au CMN...)

Sensibles à la bonne volonté exprimée par la Direction, les agents ont levé le préavis. Mais évidemment les heures de vacations seront retirées ailleurs, « plafond d'emploi » oblige, et les postes qui sont publiés ne sont pas forcément pourvus ! Solutions à court terme, et qui vont poser des difficultés dans d'autres monuments du réseau...donc solutions bien insuffisantes !

Au Monastère de Brou, élu « monument préféré des Français », la fréquentation est en constante augmentation et alors que le sous-effectif chronique se fait de plus en plus ressentir (suppression de visites commentées, travail isolé, précarité,...) la Direction impose l'élargissement des horaires d'ouverture sans concertation avec les agents et sans recrutement pérenne supplémentaire ! A la demande des agents par une pétition, les représentants du personnel ont voté contre ce projet à l'unanimité lors du dernier Comité Technique, mais il semble que la Direction veuille passer en force...à suivre.

Le SNMH-CGT ne s'arrêtera pas là. Le 20 mai dernier à la Sainte Chapelle, nous avons interpellé la Ministre Fleur Pellerin lors de l'inauguration des vitraux. Le SNMH-CGT sera reçu par le Directeur Général des Patrimoines et un conseiller de la Ministre le lundi 8 juin.

Il faut des effectifs à hauteur des besoins !

Paris, le 4 juin 2015